

CORRECTIONS D'UNE THÈSE DE DOCTORAT SELON LES NORMES DE LA FESP

Nom du candidat	Prénom	Code permanent
Grade postulé	Programme	Option
Directeur de recherche	Codirecteur(s), s'il y a lieu	
Titre de la thèse de doctorat		

Les points suivants ont été vérifiés et, le cas échéant, les corrections nécessaires seront faites pour que le mémoire de maîtrise soit conforme à l'article 93 du règlement pédagogique de la FESP qui stipule que :

93. Conformité aux normes de présentation
La thèse doit être conforme aux normes et aux directives de la Faculté des études supérieures et postdoctorales concernant la rédaction et la présentation des thèses publiées dans la dernière édition du *Guide de présentation et d'évaluation des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat*.

GRILLE DE VÉRIFICATION – DÉPÔT INITIAL

- Le nombre d'exemplaires est conforme (cinq exemplaires ou six exemplaires dans le cas d'une codirection; sept exemplaires dans le cas d'une cotutelle)
- Couvertures conformes (couleur bleue)
- Étiquettes conformes (titre, département, faculté, nom de l'étudiant)
- Page de garde
- Page de titre
- Page d'identification du jury (cette page peut être complétée après évaluation)
- Titre identique sur étiquettes, page de titre et page d'identification du jury
- Résumé français et mots clés français
- Résumé anglais et mots clés anglais
- Résumé et mots clés dans la langue de rédaction de la thèse
- Table des matières
- Exemplaires imprimés recto-verso
- Qualité de la photocopie
- Pagination
- Bibliographie
- Le formulaire « Licence non exclusive des thèses de Bibliothèque et Archives Canada » a été complété et signé
- Dans le cas d'une thèse par articles, le nom de tous les coauteurs apparaît dans le manuscrit pour chacun des articles
- Les autorisations écrites des coauteurs des articles inclus dans la thèse ont été obtenues, de même que celle de l'éditeur du livre ou de la revue, le cas échéant
- L'autorisation de rédiger la thèse sous forme d'articles a été accordée par la direction de l'unité
- L'autorisation de rédiger dans une autre langue que le français a été accordée par la direction de la faculté compétente

Commentaires :

Signature de la personne responsable des dépôts